

**AVIS IMPORTANT**

La présente déclaration doit être souscrite en double exemplaire (ou triple exemplaire en cas d'envoi postal) et déposée au bureau de douane compétent dont relève le domicile, le siège social ou l'exploitation du déclarant. Son original doit être présenté à première réquisition du service.

**TAXE SPÉCIALE SUR CERTAINS VÉHICULES ROUTIERS**

(Décret n° 70-1285 du 23 décembre 1970 modifié)

N° 847 A

**DÉCLARATION D'UN VÉHICULE**

T.V.R. 1

ou

**D'UN ENSEMBLE ARTICULÉ DE VÉHICULES**

**CADRE I - RÉGIME DE PAIEMENT**

Le déclarant opte pour (1) :

Le paiement de la taxe au tarif trimestriel :

Le paiement de la taxe au tarif journalier :

Date de MISE EN CIRCULATION du véhicule ou de l'ensemble articulé figurant sur le certificat d'immatriculation du propriétaire :

**CADRE II - IDENTITÉ DU DÉCLARANT**

Le déclarant est (1) propriétaire :  ou locataire  du véhicule ou de l'ensemble de véhicules déclaré.

La déclaration est souscrite par le redevable de la taxe, qui est soit le propriétaire, soit le locataire dans le cadre d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat de location de deux ans ou plus.

Le locataire doit joindre à la déclaration une attestation délivrée par le propriétaire, comportant l'identité du propriétaire et du locataire, la désignation du véhicule, la durée du contrat et son point de départ.

→ NOM, PRÉNOMS : .....  
(ou raison sociale)

→ ACTIVITÉ : .....  
(ou profession)

→ ADRESSE COMPLÈTE (numéro, rue, localité, département) :

Numéro d'identification SIRET

→ Si le DÉCLARANT est locataire du véhicule ou s'il n'est pas le redevable légal de la taxe, NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE OU DU REDEVABLE : .....

**CADRE III - CATÉGORIE DU VÉHICULE (1)**

Ne cocher que la case qui correspond au véhicule ou à l'ensemble de véhicules déclaré

Véhicule automobile porteur à 2 essieux (A)

Ensemble composé d'un tracteur et d'une semi-remorque à 1 essieu (D)

Véhicule automobile porteur à 3 essieux (B)

Ensemble composé d'un tracteur et d'une semi-remorque à 2 essieux (E)

Véhicule automobile porteur à 4 essieux (C)

Ensemble composé d'un tracteur et d'une semi-remorque à 3 essieux (F)

Remorque (R)

**CADRE IV - POIDS TOTAL PRIS EN CONSIDÉRATION POUR L'ASSIETTE DE LA TAXE**

Si la déclaration concerne un véhicule automobile porteur (catégorie A, B ou C)

Si la déclaration concerne un ensemble articulé de véhicules (catégorie D, E ou F)

ou

une remorque (catégorie R)

Indiquer l'option choisie (1) :

Déclaration à partir du tracteur  Déclaration à partir de la semi-remorque

Indiquer le PTAC du tracteur ou de la semi-remorque

PTAC .....  kg

Indiquer le PTAC .....  kg

Indiquer le PTAC DE L'ENSEMBLE .....  kg

(1) Cocher la case correspondante.

